

# Préconisations concernant l'emploi du temps en classe maternelle

## Préconisations relatives aux temps interstitiels

Il convient de veiller à ce que les temps interstitiels (ex : moments d'accueil, collation matinale, récréations, passage aux toilettes, habillage) occupent leur juste place : le cumul de ces temps est parfois plus important que celui des temps d'apprentissage. Ils doivent être réduits à leur juste mesure et doivent évoluer en cours d'année.

- **Concernant l'accueil :**
  - o le moment d'accueil varie d'une section à l'autre et doit évoluer tout au long de l'année.
  - o les 10 minutes avant l'heure officielle d'entrée sont à comptabiliser dans la durée de l'accueil.
  - o le moment d'accueil pédagogique du matin ne saurait dépasser 30 minutes en PS et 20 minutes en GS (et ce, en incluant les 10 minutes avant l'heure officielle d'entrée en classe).
- **Concernant la collation matinale :**
  - o la collation matinale n'est pas recommandée, mais les élèves peuvent manger en arrivant à l'école (ou au moins deux heures avant la sortie-déjeuner, c'est-à-dire avant 10 heures) s'ils en ont besoin.
  - o il convient de réduire le temps consacré à la collation matinale à sa juste mesure en ne dépassant pas 15 minutes.
- **Concernant les récréations :**
  - o la durée de la récréation ne saurait dépasser 30 minutes, habillage et déshabillage compris.
  - o la récréation du matin se doit de terminer à 10h30 maximum.
- **Concernant l'habillage :**
  - o le temps d'habillage est à moduler en fonction des enfants.
  - o le temps d'habillage ne saurait durer plus de 10 minutes.
- **Concernant le passage aux toilettes :**
  - o le passage collectif aux toilettes est à questionner au regard du manque d'intimité des enfants et du temps d'attente que cela engendre.
  - o eu égard aux expériences repérées à ce sujet, le passage en deux groupes, avec l'aide de l'ATSEM, semble une solution intéressante.
  - o les élèves, notamment de GS, doivent pouvoir accéder aux toilettes individuellement et selon leurs besoins. Il convient de réfléchir en équipe pédagogique à l'évolution des modalités de ce passage aux toilettes, en prenant en compte la configuration des locaux, la disponibilité des ATSEM, de l'âge des enfants et des impératifs de sécurité.

## Préconisations relatives aux activités ritualisées

Les activités ritualisées (et non « rituels »<sup>1</sup>) doivent être porteuses d'apprentissage qu'il convient de faire évoluer au cours de l'année (et au cours du cycle) afin d'échapper au piège de la routine.

La durée des activités ritualisées ne saurait excéder 10 minutes en PS et 20 minutes en MS et GS.

## Préconisations relatives à l'outil « emploi du temps »

- **Privilégier une segmentation par domaines d'apprentissage à une distribution du temps selon les modalités de lieu ou de regroupement**, et ce en veillant à la conformité de la terminologie employée avec celle du programme d'enseignement de l'école maternelle en vigueur (BO spécial n°2 du 26 mars 2015).
- **Faire apparaître tous les domaines d'apprentissage du programme de manière équilibrée sur la semaine en mobilisant un domaine d'apprentissage par créneau horaire** [sauf éventuellement en cas de sections multiples – exemple : pour une classe à double niveaux : deux domaines d'apprentissage (un par section) peuvent être mobilisés]
- Prévoir une séance quotidienne dans le domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique »
- Mentionner, le cas échéant, si le domaine d'enseignement donne lieu à un échange de service ou à un décloisonnement. Il convient de distinguer échange de service et décloisonnement :
  - o échange de service : deux enseignants échangent leur classe respective (exemple : l'enseignant de la classe A enseigne l'histoire dans la classe B de son collègue pendant que ce dernier enseigne les sciences dans la classe A)
  - o décloisonnement : les effectifs des classes sont globalisés et des groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves ou autre.

## Préconisation particulière

Pour les enseignantes et enseignants exerçant à temps partiel ou bénéficiant d'une décharge d'enseignement (direction, syndicat, maître formateur) : fournir un emploi du temps hebdomadaire de la classe (et pas seulement l'emploi du temps propre aux jours travaillés).

---

<sup>1</sup> Un rituel, du latin *ritualis*, est un ensemble de rites d'une religion (gestes, symboles prières), mais aussi un ensemble de comportements codifiés fondés sur la croyance et encore un ensemble de règles et habitudes fixées par la tradition. Les rituels sont donc symboliques et favorisent le sentiment d'appartenance au groupe (se dire bonjour, bon appétit...).